

[ACTUALITÉ]

GLOBAL BUSINESS

MAURICE ARMÉ POUR CONCURRENCER SINGAPOUR GRÂCE AUX SOCIÉTÉS À CAPITAL VARIABLE

AVEC LA PROMULGATION PROCHAINE DU VARIABLE CAPITAL COMPANY ACT, LA JURIDICTION MAURICIENNE SERA EN MESURE D'ATTIRER UN PLUS GRAND NOMBRE DE FONDS D'INVESTISSEMENT.

NIRVAN ARMOOGUM/RICHARD LE BON

LES sociétés à capital variable ou Variable capital companies (VCC) donnent une grande flexibilité aux structures de global business car elles leur permettent d'augmenter ou de diminuer le capital social. Juridiquement parlant, une société à capital variable est un fonds d'investissement qui permet de regrouper différents compartiments (*sub-fund*) et *Special purpose vehicles* (SPV) sous une seule structure. Ainsi, elle assure que les biens de la société sont séparés de ses différents compartiments et peuvent être échangés par les investisseurs tout en étant en règle avec le cadre légal.

Dans des juridictions comme Singapour, elles sont plébiscitées par les investisseurs quand il s'agit de créer leurs holdings.

En vue de renforcer l'attrait de notre centre financier, le gouvernement est résolu à aller de l'avant avec la création d'un cadre juridique pour permettre aux investisseurs de créer des VCC à partir de Maurice. Dans ce contexte, le ministre des Services financiers, Mahen Seeruttun, a présenté le Variable Capital Company Bill en deuxième lecture à l'Assemblée nationale la semaine dernière. Aussitôt sa promulgation, il sera possible pour le centre financier mauricien de mieux faire son marketing en tant que juridiction offrant un cadre des affaires flexible aux investisseurs internationaux.

Au niveau des Management companies, l'on estime qu'avec la possibilité de constituer des VCC, il y a une vraie fenêtre d'opportunités pour le secteur du global business. Car, du point de vue des opérateurs, cela implique une diversification de leur portefeuille de produits et de solutions. Le CEO de Mauritius Finance, Samade Jhummun, exprime son entière satisfaction. «Je dois dire que les acteurs de notre industrie des services financiers accueillent favorablement ce projet de loi. Ce nouveau cadre juridique nous permettra de diversifier nos services tout en consolidant et développant spécifiquement le segment de la gestion de fonds», argue-t-il.

Il faut savoir qu'à Maurice, les VCC étaient auparavant utilisées sous la forme de *Pro-*



LES SOCIÉTÉS À CAPITAL VARIABLE SONT LARGEMENT PLÉBISCITÉES PAR LES INVESTISSEURS UTILISANT LE CENTRE FINANCIER DE SINGAPOUR

tected cell companies, aussi connues comme PCC. Toutefois, explique Samade Jhummun, le nouveau texte de loi vient modifier les PCC en les mutant en VCC. Cette transformation aura un impact significatif pour les investissements effectués à travers la plateforme mauricienne. «La VCC est plus intéressante, car elle est plus flexible et contient davantage de caractéristiques comparé à une PCC. Par exemple, les VCC ont la capacité de procéder à des remboursements à partir de leur capital. De plus, l'un des autres attributs les plus importants d'une VCC sous cette loi, est que chacun de ses 'sub-funds' peut disposer d'une identité juridique distincte des autres. Cela offre donc une flexibilité accrue aux gestionnaires de fonds», affirme le CEO de Mauritius Finance.

PLUS DE SOUPLASSE

Cette notion de flexibilité se retrouve aussi dans l'argumentation de Vikash Chumun,

Managing Director de Sunibel Corporate Services. Selon lui, les VCC simplifieront les procédures pour parvenir à une augmentation du capital. «Le capital d'une VCC sera toujours égal à ses actifs nets, ce qui offre une certaine souplesse dans la distribution et la réduction du capital. La structure d'une VCC bénéficie aussi d'une souplesse au niveau la distribution et du remboursement de son capital, puisqu'elle est autorisée à racheter librement des actions et à payer des dividendes en utilisant son actif net/capital», souligne-t-il. Avant d'ajouter qu'à travers les sociétés à capital variable «un 'sub-fund' ou Special purpose vehicle peut investir des actifs dans un autre 'sub-fund' ou Special purpose vehicle de cette VCC (sous réserve de certaines conditions à respecter). De plus, chaque 'sub-fund' peut émettre son propre instrument, allant de l'action aux obligations ou outils de dettes, entre autres», fait-il ressortir.

Comme on l'a souligné, les sociétés à capital variable sont des structures populaires dans les juridictions financières. Ainsi, Singapour est l'une des grosses pointures dont le succès repose en grande partie sur les VCC. Du reste, la cité-État a adopté une réglementation autour de son utilisation depuis 2018. Selon un rapport réalisé par PwC Singapour intitulé *Singapore Variable Capital Company – An analysis of comparative structures*, le cabinet illustre les avantages associés à l'utilisation des VCC à Singapour en soutenant la comparaison avec des juridictions comme Maurice, le Luxembourg ou encore Hong Kong. Dans le cas de Maurice, la VCC singapourienne a été comparée à la PCC mauricienne.

En épluchant le rapport, l'on apprend, par exemple, que Singapour se focalise plus sur les services, notamment à travers la sophistication d'un écosystème autour des VCC. Pour accueillir davantage d'investisseurs, le centre financier international de Singapour s'appuie sur ses traités fis-

caux, 86 au total contre seulement 46 pour Maurice au moment de la rédaction du rapport.

PROFIL SIMILAIRE À SINGAPOUR

Avec la promulgation du Variable Capital Company Bill, Maurice disposera de l'infrastructure juridique appropriée lui permettant de combler son retard sur Singapour en termes d'investissements directs étrangers. Selon Samade Jhummun, la VCC mauricienne présentera le même profil que la VCC singapourienne. «*Singapour dispose déjà d'un cadre juridique qui permet la création de VCC. Toutefois, les VCC qui pourront être créées à Maurice auront quelques caractéristiques additionnelles avec cette loi. Par exemple, notre offre de VCC permettra notamment la possibilité de doter chaque 'sub-fund' d'une personnalité juridique distincte. À mon sens, cela nous permettra de concurrencer Singapour.*»

Loin de vouloir faire la comparaison avec Singapour, le Dr Ludo-

vic Verbist, le Managing Director d'AAMIL Group, fait remarquer qu'avec ce nouveau cadre juridique, nous avons nos propres cartes en main. «*Le but de la structure VCC à Maurice n'est pas de concurrencer Singapour. L'objectif est plutôt de fournir aux investisseurs une gamme complète d'opportunités afin de tirer parti des énormes opportunités d'investissement dans la région africaine.*», soutient-il.

De son côté, Vikash Chumun rappelle que la VCC vient tout juste d'apparaître dans le paysage mauricien, alors qu'elle existe à Singapour depuis plus d'un an.

«*La VCC de Maurice a presque toutes les caractéristiques de la VCC singapourienne, voire plus compétitive. Or, à Singapour, le gouvernement accorde des avantages fiscaux aux VCC, alors qu'à Maurice, la VCC affiche des coûts d'administration plus compétitifs.*», indique-t-il. Et de faire ressortir que si à Maurice la VCC offre des coûts d'administration plus compétitifs, la question à se poser est celle-ci : faudrait-il également considérer d'offrir des dégrèvements ?



DR LUDOVIC VERBIST
(MANAGING DIRECTOR
D'AAMIL GROUP)



SAMADE JHUMMUN
(CEO DE MAURITIUS
FINANCE)



VIKASH CHUMUN
(MANAGING DIRECTOR DE
SUNIBEL CORPORATE SERVICES)

JOIN **ONE OF THE BEST FINANCE COURSES** IN THE WORLD

MASTER IN FINANCE

FACE TODAY'S GLOBAL FINANCIAL CHALLENGES

JULY 2022 INTAKE

Information session with the Head of Institution
on Thursday 21 April, at 6 pm

✉ sheena@analysis.im ☎ +202 00 55 🌐 www.analysis.im



DAVENDRA
SEEBALUCK
(EXECUTIVE
DIRECTOR ET
FUND MANAGER
D'AAMIL ASSET
MANAGEMENT)

Faciliter la création de fonds d'investissement



Si les investisseurs sont friands des VCC, c'est parce qu'elles offrent une certaine simplification au niveau des placements. Cela s'explique par de nombreux avantages au niveau de la création des holdings qui structurent leurs investissements.

Selon Davendra Seebaluck, Executive Director et Fund Manager d'AAMIL Asset Management, la flexibilité de l'utilisation des VCC est un argument de taille aux yeux des investisseurs. «*La structure d'une VCC offre de la flexibilité pour structurer l'accès des investisseurs à des conditions variées et permet également d'investir et de détenir de multiples actifs. La possibilité de mettre en commun et d'investir dans un seul véhicule constitue une solution économique pour les fonds privés*», souligne-t-il.

De l'avis de Samade Jhummun, les VCC offrent également la possibilité de créer plus facilement des fonds d'investissement et des SPV. «*En résumé, c'est une solution intéressante et flexible pour les*

gestionnaires de fonds et les promoteurs. D'une part, une VCC coûte moins cher en frais de gestion et, d'autre part, cette formule permet d'ajouter de nouveaux sub-fonds à travers une procédure administrative simplifiée. D'un point de vue légal, c'est aussi une forme d'investissement qui offre une plus grande sécurité juridique, dans la mesure où chaque fonds a une personnalité juridique séparée des autres», précise-t-il.

Quant à Vikash Chumun, il explique que dans le cadre d'une diversification des stratégies ou encore d'une redomiciliation des investissements à l'étranger, les VCC sont très efficaces.

«*Pour une diversification des stratégies, la VCC permet de mettre en place plusieurs régimes avec une stratégie et des risques différents, avec la nomination de différents gestionnaires de fonds pour chaque régime. Par ailleurs, les gestionnaires de fonds peuvent redomicilier leurs VCC à Maurice, en respectant les dispositions relatives à la continuation*», détaille-t-il.

Opportunités nouvelles

LES solutions d'investissement offrent généralement de nouvelles opportunités à la juridiction qui les met en place. Avec les VCC, Maurice ne se cantonnera pas seulement à l'Afrique et à l'Asie, mais plutôt au monde, comme le soutient Samade Jhummun. Car la stratégie d'investissement reposera sur les gestionnaires de fonds. «*Les fonds mauriciens ont principalement investi en Inde et en Afrique jusqu'ici, même si rien ne les empêche d'investir n'importe où au monde. C'est la stratégie d'investissement et des gestionnaires de*

fonds qui déterminent toutefois où et quand on investit ou on rapatrie les capitaux», observe-t-il.

Et le Dr Ludovic Verbist de renchérir que les VCC offrent un accès à divers fonds, ce qui leur permet d'accéder à différents secteurs. «*Une VCC peut être utilisée comme véhicule pour les fonds traditionnels et les fonds alternatifs, tels que les fonds de couverture, les fonds de capital-investissement, les fonds immobiliers, les fonds d'infrastructure et les produits d'assurance*», explique-t-il.